

Production en serres : enjeux et problématique par rapport à la pollution lumineuse

Mieux vaut prévenir... dès la conception de votre projet

Danielle Jean, conseillère en communications à la MRC du Haut-Saint-François, en collaboration avec son département d'aménagement et la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic

Le gouvernement provincial a lancé une série de mesures pour une plus grande [autonomie alimentaire](#), dont une stratégie pour [développer la production en serre](#). Afin d'assurer un développement harmonieux de cette production sur notre territoire, la MRC du Haut-Saint-François, partenaire de la [Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic](#) (RICEMM), a ajouté en mars 2022 dans son [règlement pour contrer la pollution lumineuse](#) de 2019, des mesures spécifiques à cette production.

Les mesures contenues dans ce règlement élaborées en collaboration avec la RICEMM font du Haut-Saint-François une référence dans le domaine. Elles ont d'ailleurs inspiré le MAPAQ dans l'élaboration de sa [fiche, disponible sur Agri Réseau](#). Les trois membres de la RICEMM (le Haut-Saint-François, le Granit et la ville de Sherbrooke) sont désormais dotés d'une telle réglementation.

Notre règlement ne vise en aucun cas à empêcher la production en serre, mais plutôt à l'encadrer afin de préserver le ciel étoilé et les bienfaits qu'ils apportent autant aux humains qu'à la faune et la flore. D'ailleurs, l'enjeu d'acceptabilité sociale est bien réel dans ce domaine et il est tout à l'avantage du producteur de concevoir son projet afin d'atténuer les problèmes liés à la pollution lumineuse et ainsi préserver la cohabitation harmonieuse avec la communauté.

Production en serre avec éclairage contrôlé

Inconvénient		Avantages
Hausse des coûts de construction	VS	Économies de chauffage
		Économies d'éclairage (électricité)
		Acceptabilité sociale
		Notoriété en tant qu'entreprise responsable et respectueuse, ambassadrice des bonnes pratiques
		Préservation environnementale du ciel étoilé et de la nuit

Quelques mesures d'atténuation :

- [Écrans occultants](#) ;
- Interception de la lumière à l'intérieur de la serre (déflecteurs, surfaces non réfléchissantes, positionnement des sources de lumière par rapport au couvert végétal, haie végétale) ;
- Limitation des périodes d'éclairage en soirée et nuit ;
- Répartition des périodes d'éclairage autour de la photopériode naturelle ;
- Conception et sélection de systèmes d'éclairage atténuant la pollution lumineuse (modulables, points d'émission moins nombreux, faibles en lumière bleue, etc.).

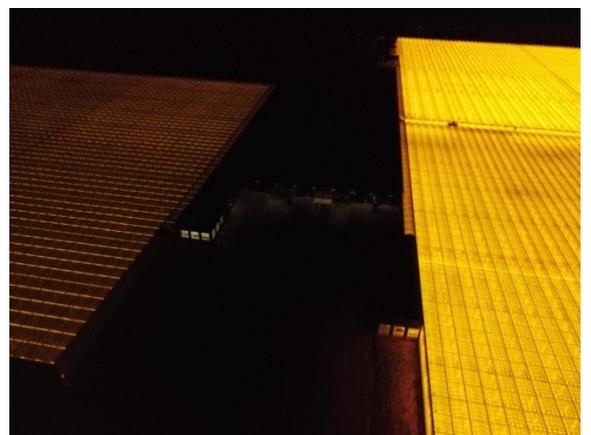


Image aérienne d'une serre
écrans occultants fermés à gauche et ouverts à droite.
Photo © 2022 Martin Aube, Cégep de Sherbrooke

Quelques programmes de financement :

- [Soutien au développement des entreprises serricoles](#)
- [Programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres](#)
- [Programme de soutien au développement des entreprises serricoles](#)
- [Initiative ministérielle pour le développement des serres](#)

Les rideaux occultants sont admissibles dans les 3^e et 4^e programmes cités ci-dessus. Prenez note que ce ne sont pas tous les projets et promoteurs qui sont admissibles. Pour un projet de grande envergure, Investissement Québec peut être partenaire (plutôt que le MAPAQ).

Dans tous les cas, nous vous invitons à communiquer avec la [direction régionale de l'Estrie du MAPAQ](#) afin de discuter des aspects techniques et réglementaires de construction ou de modernisation de serres.

Pour toute question concernant le règlement pour contrer la pollution lumineuse, contactez votre municipalité.